

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF

Position des enfants adoptés en France vis-à-vis de leurs « différentes familles »

Juliette HALIFAX

INED, Paris, France

Les individus adoptés par des familles françaises et nés à l'étranger présentent deux caractéristiques spécifiques par rapport à la population générale. D'une part, comme tout enfant migrant, ils ont été socialisés, pendant des périodes plus ou moins longues, dans deux pays différents. D'autre part, comme tout adopté, il ont été formés par deux familles : l'une, biologique, qui leur a permis de venir au monde et l'autre, adoptive, qui les a élevés.

À partir d'une enquête effectuée à l'Ined auprès de personnes adoptées d'origine étrangère, nous verrons tout d'abord quel est le profil des familles adoptives et comment les adoptés s'insèrent dans ces familles et, plus généralement, dans la société française. Nous verrons ensuite que ces ambivalences culturelle et familiale - et par là-même le comportement actuel des enquêtés envers leur pays d'origine et leurs géniteurs - sont ressenties différemment selon les individus. Ainsi, nous essaierons de faire ressortir les traits caractéristiques des enfants adoptés souhaitant retrouver leur famille biologique et de ceux qui, au contraire, n'en éprouve pas le besoin. Ce dernier point nous semble important, la recherche des origines étant en effet l'un des sujets sensibles de l'adoption. Du point de vue des enfants adoptés, la loi n'est pas toujours appropriée et ils ont souvent des difficultés à se raccrocher à une piste. Les parents adoptifs, quant à eux, peuvent craindre que, des années après l'arrivée de leur enfant, celui-ci préfère retrouver ses parents biologiques.

Cependant, le fait de vouloir rechercher ses origines peut tout à fait être compatible avec le fait de considérer ses parents adoptifs comme ses vrais parents. Le retour dans le passé vient alors combler un manque, assouvir une curiosité.

1. L'adoption par des familles françaises

1.1 État de l'adoption en France

La législation française reconnaît deux formes d'adoption bien distinctes qui ont été instaurées dans leur forme actuelle en juillet 1966 :

- l'adoption plénitaire : tout lien avec la famille biologique disparaît, un nouvel acte de naissance est dressé et l'enfant est inscrit sur le livret de famille de ses parents adoptifs ; il a le même statut, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un enfant légitime ; ce type d'adoption est irrévocable ;
- l'adoption simple : les liens entre l'enfant et sa famille biologique sont maintenus alors qu'une nouvelle filiation est créée avec la famille adoptive ; ce type de filiation est révocable et a surtout lieu pour renforcer les liens existant entre des personnes de la même famille.

Claire Gore (2001) parle de filiation substitutive (adoption plénitaire) et de filiation additive (adoption simple).

Tout au long de cette communication, nous nous intéresserons aux enfants ayant bénéficié d'une adoption plénitaire en France. Actuellement, ce type d'adoption peut être demandée soit par un couple si celui-ci est marié depuis plus de deux ans ou si les deux candidats ont plus de 28 ans, soit par une personne célibataire de plus de 28 ans. Les adoptants doivent avoir 15 ans de plus que les enfants qu'ils se proposent d'adopter et ces derniers doivent avoir moins de 15 ans ; en revanche, il n'existe pas de limite d'âge supérieure concernant les parents adoptifs. Contrairement à d'autres pays d'accueil, la présence d'enfants biologiques au sein de la famille ne constitue pas un obstacle

au projet. Bien entendu, les candidats à l'adoption ainsi que les enfants qu'ils désirent adopter doivent se conformer aux lois existant dans le pays d'origine de l'enfant. En effet, certains pays n'acceptent pas les demandes de célibataires, d'autres les demandes de couples avec enfants et les conditions relatives à l'âge des adoptants et des adoptés diffèrent d'un pays à l'autre.

Chaque année, entre 3 500 et 4 500 enfants sont adoptés par des familles françaises. La majorité d'entre eux sont d'origine étrangère : ils étaient 3 094 à avoir obtenu en 2001 un visa des autorités afin d'être adoptés par des familles françaises, 2 873 en 1991 et 1 256 en 1981, chiffres auxquels il faut rajouter entre 600 et 800 pupilles de l'État français adoptés tous les ans.

L'adoption internationale est apparue dans les années 1970 avec des pays asiatiques comme la Corée du Sud, le Viêt-nam ou l'Inde. Elle s'est développée par la suite en Amérique du Sud puis en Europe de l'Est et enfin, plus tardivement, dans les pays d'Afrique subsaharienne. Actuellement, ces quatre continents d'origine jouent un rôle à peu près équivalent dans l'adoption française.

1.2 Présentation des données utilisées

Cette communication se base sur l'exploitation d'une enquête effectuée par l'Ined (Institut National d'Études Démographiques) en 2000 sur l'insertion sociale des enfants adoptés en France. Celle-ci a été réalisée auprès de 621 personnes adoptées par le biais de l'association des *Amis des enfants du monde* (AEM), toutes majeures au moment de l'enquête. Le questionnaire ayant été envoyé à 990 personnes, le taux de réponses, proche des deux tiers, est extrêmement satisfaisant. En revanche, les personnes interrogées ne sont pas représentatives de l'ensemble des adoptions françaises puisqu'un seul organisme autorisé pour l'adoption (OAA) est concerné par cette étude et que tous les parents ne passent pas par une association pour adopter.

Chaque OAA a des caractéristiques particulières, ainsi, à partir du fichier des AEM, 95% des réponses recueillies étaient celles de personnes nées en Asie, dont 88% en Corée du Sud. Tous les enquêtés ont été accueillis dans leur famille adoptive entre 1970 et 1990, dont la majorité entre 1977 et 1986 et les âges à l'arrivée dans la famille adoptive ont tendance à être supérieurs à ceux que l'on observait à cette époque : seulement 7% sont arrivés avant l'âge de 1 an et 30% avant l'âge de 3 ans.

Chaque enfant adoptable, et donc chaque enfant adopté, se trouve dans une situation particulière. Au moment de son adoption, un enfant se caractérise par les traits suivants :

- Son pays d'origine. Celui-ci va entraîner des différenciations quant à l'intégration par l'enfant de modes de vie si celui-ci n'a pas été adopté trop jeune, ainsi que des différenciations de comportements de l'entourage social relatifs notamment à la couleur de peau. Par manque de significativité, aucune analyse selon le lieu de naissance ne sera effectuée ici, la grande majorité des enquêtés étant d'origine asiatique.
- Son sexe. Celui-ci varie en fonction du pays d'origine ; il peut aussi dépendre de l'âge à l'arrivée. Des comportements différents apparaissent selon que l'enfant est de sexe féminin ou masculin.
- Son âge à l'adoption. Comme nous l'avons vu précédemment, l'adoption plénier est possible pour des enfants ayant jusqu'à 15 ans, âge qui peut être supérieur dans certains cas¹. Dans notre population, cet âge varie entre quelques mois et 13 ans (une personne ayant été adoptée à 18 ans) et la majorité des enquêtés sont arrivés dans leur famille adoptive à des « âges élevés » (70% ont 3 ans ou plus), voire « très élevés » (40% ont 6 ans ou plus). Ils ont donc un passé plus ou moins important, un vécu avant l'adoption.
- Son vécu avant l'adoption. Celui-ci englobe d'une part la structure dans laquelle l'enfant était élevé avant son adoption : structure familiale, institutionnelle, enfant livré à lui-même, et

¹ Article 345 du Code civil.

d'autre part les faits marquants liés à sa famille biologique, à son abandon, aux mauvais traitements éventuels, à son état de santé, etc. L'enfant a-t-il connu sa famille biologique ? S'en souvient-il ? Quels sont les souvenirs - bons ou mauvais - qu'il garde d'elle ? Les souvenirs qu'il conserve sur son vécu pré-adoptif ?

— Sa famille adoptive. Elle peut être de différents types : il peut y avoir un ou deux parent(s) d'âge plus ou moins élevé, ayant déjà des enfants biologiques ou adoptés, de catégories sociales et de niveaux intellectuels divers, etc.

Ces différentes caractéristiques vont probablement avoir un effet, d'une part sur l'adaptation de l'enfant à sa nouvelle famille - éventuellement à son nouveau pays - et d'autre part sur le comportement de celui-ci vis-à-vis de sa famille biologique - éventuellement de son pays d'origine.

2. Insertion des adoptés dans leur famille et leur pays d'accueil

2.1 L'adoption comme événement familial

Les foyers dans lesquels sont accueillis les enfants peuvent avoir des constitutions très différentes. L'enfant adopté peut arriver dans une famille :

- sans enfant (44%) ;
- avec aucun enfant adopté mais au moins un enfant biologique (32%) ;
- avec aucun enfant biologique mais au moins un enfant adopté (15%) ;
- avec au moins un enfant biologique et au moins un enfant adopté (9%).

Par la suite, il n'est pas rare que la famille continue à s'agrandir, puisque près des deux tiers des enquêtés ont vu arriver au moins un nouvel enfant dans leur foyer d'adoption : 60% ont vécu l'accueil d'un ou plusieurs enfants adoptés et 5,6% ont vu naître un ou plusieurs enfants biologiques.

Lors de l'adoption des enfants, 59% des couples n'avaient pas d'enfant biologique. Ils correspondent pour la plupart aux couples ayant des problèmes de stérilité qui constituent un peu plus de la moitié de notre population d'étude. Il est intéressant de noter que 21 d'entre eux, à priori stériles au moment de l'adoption, ont par la suite eu un ou plusieurs enfants biologiques.

Finalement, les adoptés interrogés ont presque tous grandi dans un foyer avec d'autres enfants (tableau 1). En effet, au moment de l'enquête, seuls 6,6% d'entre eux étaient enfants uniques, les autres ayant jusqu'à neuf frères et sœurs. Cependant, cet extrême est rare puisque les deux tiers sont dans des familles de tailles restreintes (un ou deux frères et sœurs). En revanche, 55% des personnes interrogées ont des parents adoptifs qui n'ont pas eu d'enfant biologique et un quart est l'unique enfant adopté de sa famille. Les adoptés de cette étude sont donc beaucoup moins souvent enfants uniques que dans la population générale.

TABLEAU 1 : NOMBRE ACTUEL DE FRÈRES ET SŒURS DE L'ENQUÊTÉ SELON LE TYPE DE FILIATION

Nombre de frères et sœurs...	Biologiques		Adoptés		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
0	341	54,9	154	24,8	41	6,6
1	113	18,2	275	44,3	195	31,4
2	98	15,8	140	22,5	217	34,9
3	48	7,7	30	4,8	79	12,7
4 et plus	21	3,4	22	3,6	89	14,4
Total	621	100	621	100	621	100

Les parents adoptifs se distinguent aussi de la population française générale de par leur situation matrimoniale. Lors de leur adoption, presque tous les enfants ont été accueillis par des couples mariés, six seulement ayant été adoptés par une femme célibataire. De plus, le tableau 2 met en avant la grande stabilité que connaissent les couples de parents adoptifs : 88% des enquêtés ont déclaré que leurs parents étaient toujours ensemble au moment de l'enquête, soit entre dix et trente ans après l'adoption et probablement au moins quinze ans après la mise en couple (cinq ans minimums étant nécessaires à la réflexion et aux démarches adoptives).

Les personnes divorcées ou séparées sont quant à elles peu nombreuses puisque 5,3% des couples de parents adoptifs sont dans ce cas alors que, d'après le recensement français de 1999, 12% des individus âgés de 45 à 69 ans (tranche d'âge des parents adoptifs au moment de l'enquête) sont divorcés. La différence est d'autant plus grande que dans ces 12% ne sont pas comptabilisées les personnes divorcées puis remariées alors que, à l'inverse, dans notre population, les remariages éventuels ne sont pas pris en compte.

TABLEAU 2 : SITUATION FAMILIALE ACTUELLE DES PARENTS ADOPTIFS DE L'ENQUÊTÉ

Situation familiale des parents	Effectif	%
Mère adoptive célibataire	6	1,0
Toujours ensemble	545	87,8
Séparés ou divorcés	33	5,3
Père décédé	20	3,2
Mère décédée	10	1,6
Non-réponse	7	1,1

Peu nombreux sont les individus qui parlent de leur adoption ou de leur pays d'origine avec leurs parents adoptifs. 14% des enquêtés ne parlent jamais de leur adoption en famille, la moitié en parle rarement et 36% assez souvent ou très souvent. En ce qui concerne le pays d'origine, ces proportions sont encore plus faibles : respectivement 18, 53 et 29%. Mais comme nous l'ont fait remarquer plusieurs enquêtés, ce n'est pas parce qu'on ne parle pas de son adoption ou de son pays d'origine que ces derniers sont un sujet tabou dans la famille d'adoption. Au contraire, le fait de ne pas avoir à en parler peut être le témoignage d'une réussite : tout ayant été dit au bon moment, il n'est pas nécessaire de relancer le sujet, l'adopté et sa famille étant au clair sur le statut particulier et le passé de l'enfant. Ceci peut aussi être le témoignage d'une insertion familiale parfaite de l'adopté qui se considère totalement comme l'enfant de ses parents adoptifs. A l'inverse, cette attitude peut être la conséquence d'une absence de communication au sein de la famille. Il est donc très difficile de pouvoir donner un sens à ces comportements.

2.2 Insertion familiale et sociale

Au moment de l'enquête, la grande majorité des personnes ne réside plus, ou plus complètement, chez ses parents adoptifs : seuls 29% habitent encore chez leurs parents, les autres n'y résidant plus du tout (41%) ou seulement à « temps partiel » (30%), c'est-à-dire qu'ils ne reviennent dans la maison familiale qu'à certaines périodes de l'année ou certains jours de la semaine. Quels que soient l'âge et le sexe, les enfants adoptés sont plus nombreux à habiter chez leurs parents que l'ensemble des français et ceux qui ne vivent plus du tout avec eux les voient tout de même régulièrement : plus la moitié les rencontre au moins une fois par semaine et 85,5% au moins une fois par trimestre, seules cinq personnes (0,8%) n'ayant plus aucun contact.

L'âge au départ du domicile familial dépend de l'âge à l'arrivée en France : ceux qui sont arrivés avant leur sixième anniversaire sont autant à déménager avant 18 ans qu'après, alors

que ceux qui sont arrivés plus tard déménagent pour les trois quarts après leurs 18 ans. C'est comme s'il fallait que les enfants adoptés passent une durée minimale dans leur nouvelle famille avant de pouvoir aller habiter ailleurs, cette durée étant probablement liée à un temps d'adaptation nécessaire à la vie en France.

D'autre part, 49 personnes (8%) s'entendaient vraiment mal avec leurs parents avant de déménager. Là encore, on note un effet de l'âge à l'arrivée : 5% de ceux arrivés avant 3 ans contre 13% de ceux arrivés à 3 ans ou plus sont partis parce qu'ils ne s'entendaient plus avec leurs parents adoptifs. En revanche, les trois quarts des enquêtés ayant déménagé ont reçu une aide financière de la part de leurs parents lors de leur premier départ. Cette proportion est très largement supérieure à ce que connaissent les jeunes aujourd'hui en France puisqu'en 1997, 30% des hommes et 28% des femmes partis à 24 ans (âge auquel la presque totalité des adoptés partis ont quitté le domicile familial) avaient été aidés par leurs parents.

En ce qui concerne l'état matrimonial actuel des enquêtés, 94% d'entre eux sont célibataires, 5,5% mariés et 0,5% divorcés ou séparés. Ils se marient beaucoup moins que la population française de même âge : à 25-34 ans, 33% des hommes et 43% des femmes françaises sont mariés alors que ces proportions sont respectivement de 10 et 20% pour notre population. Mais cela s'explique par le fait que très peu d'enquêtés ont plus de 30 ans alors que c'est après cet âge que les mariages sont les plus nombreux. D'ailleurs, un quart des adoptés vit en couple, cette proportion atteignant même 49% pour les 25-34 ans.

Par ailleurs, 56 enquêtés ont déjà au moins un enfant biologique, aucun d'entre eux n'ayant adopté. Pour ce qui est des souhaits de descendance, seuls 20 individus (3%) ne veulent pas d'enfant biologique alors qu'ils sont 86 (14%) à ne pas désirer d'enfant adopté. Certaines personnes envisagent d'adopter alors qu'elles refusent d'avoir elles-mêmes des enfants. Malheureusement, nous n'avons pas d'explication relative à ce comportement. Peut-être que ces personnes ont eu une adoption très réussie et elles souhaitent reproduire le geste de leurs parents. Peut-être qu'au contraire celle-ci s'est mal passée et que les enquêtés veulent prouver à leurs parents adoptifs qu'ils sont capables de faire mieux. A l'inverse, les individus ne souhaitant que des enfants biologiques, plus nombreux, ne désirent peut-être pas adopter pour ne pas faire subir à quelqu'un d'autre ce qu'eux-mêmes ont vécu. Il est aussi possible qu'ils se soient rendu compte de la difficulté que cela représentait et qu'ils ne se sentent pas assez forts pour adopter à leur tour.

Un point que nous avions souhaité mettre en avant lors de la constitution du questionnaire concerne les différences de comportement de la part de l'entourage scolaire de l'enquêté (tableau 3). En effet, la population à laquelle nous nous intéressons présente deux caractéristiques notables par rapport à la population française dans laquelle ils sont intégrés. D'une part, ils ont tous la caractéristique d'être des enfants adoptés. Ceci peut entraîner, par exemple, de la jalousie de la part des autres enfants, une non-reconnaissance de leur filiation par leur entourage ou encore une réaction privilégiée de la part de leurs enseignants qui ont alors tendance à les surprotéger. D'autre part, tous sont originaires de pays étrangers et il faut voir là aussi si cette caractéristique entraîne ou non un rejet de l'entourage. Malheureusement, nous ne pouvons pas étudier les différences qui peuvent exister selon le continent d'origine des adoptés. Il est en effet courant d'entendre dire, par exemple, que les enfants asiatiques sont plus sérieux, intelligents et travailleurs que les autres. Cette idée préconçue, comme d'autres, peut faire apparaître des réactions de l'entourage différentes selon l'origine des enfants.

Plus d'un tiers des enquêtés n'a pas observé, dans son entourage scolaire, de différences d'attitude à son égard. Pour les autres (soit 390 individus), 83% d'entre eux ont ressenti des différences de la part de leurs camarades dans le primaire, 53% dans le secondaire, 34% de la part de leurs enseignants du primaire et 19% du secondaire. Les enseignants réagissent le plus souvent positivement, surtout vis-à-vis de l'adoption des enquêtés. Par rapport à l'origine étrangère, leur attitude est plus souvent positive dans le primaire, mais aussi souvent positive

que négative dans le secondaire. Les camarades de classe sont en revanche plus sévères, principalement en ce qui concerne l'origine étrangère des enfants où les réactions sont presque deux fois plus souvent négatives que positives, que ce soit dans le primaire ou le secondaire. Les attitudes particulières relatives à l'adoption de l'enfant sont moins courantes que les discriminations relatives à son origine et plus souvent jugées positives. Il arrive aussi souvent qu'une différence de comportement des camarades de classe soit due à la fois à la différence de statut et d'origine de l'enfant. Dans ce cas, l'attitude est presque aussi souvent positive que négative de la part des camarades et plus souvent positive de la part des enseignants.

TABLEAU 3 : ENFANTS ADOPTÉS AYANT RESSENTI UNE ATTITUDE PARTICULIÈRE DE LA PART DE LEURS CAMARADES OU DE LEURS ENSEIGNANTS SELON LE MOTIF ET LA NATURE (POSITIVE OU NÉGATIVE) DE CELLE-CI AINSI QUE LE NIVEAU SCOLAIRE.

Raison	Niveau	Camarades – Attitude :				Enseignants – Attitude :			
		Positive	Négative	Non précisé	Total	Positive	Négative	Non précisé	Total
Enfant adopté	Primaire	11	6	1	18	22	1	1	24
	Secondaire	9	4	0	13	8	2	0	10
	Total	20	10	1	31	30	3	1	34
Origine étrangère	Primaire	54	107	13	174	21	8	1	30
	Secondaire	35	58	10	103	13	13	3	29
	Total	89	165	23	277	34	21	4	59
Deux raisons	Primaire	67	53	12	132	62	10	5	77
	Secondaire	45	36	8	89	21	12	4	37
	Total	112	89	20	221	83	22	9	114
Total	Primaire	132	166	26	324	105	19	7	131
	Secondaire	89	98	18	205	42	27	7	76
	Total	221	264	44	529	147	46	14	207

Nota bene : Les totaux peuvent être supérieurs à 390 (nombre de personnes ayant ressenti une différence quelconque) car plusieurs réponses étaient possibles : au primaire de la part des camarades, au primaire de la part des enseignants, au secondaire de la part des camarades ou au secondaire de la part des enseignants.

En fait, 57% de ceux qui ont observé une attitude particulière à leur égard et 36% de l'ensemble des enquêtés ont eu une impression négative. Celles-ci sont ressenties de la façon suivante : 43% suite à des différences de comportement de leurs camarades du primaire, 25% du secondaire, 5% par leurs enseignants du primaire et 7% du secondaire (soit respectivement 27, 16, 3 et 4% de l'ensemble des enquêtés). Seules quatre personnes se sont senties jugées négativement dans les quatre cas, et le schéma le plus courant est celui où les camarades réagissent négativement autant dans le primaire que dans le secondaire. Les proportions ci-dessus se révèlent être très importantes puisque plus d'un enfant sur trois s'est senti jugé de manière peu constructive au cours de sa scolarité, les attitudes négatives étant le plus souvent liées à son origine étrangère.

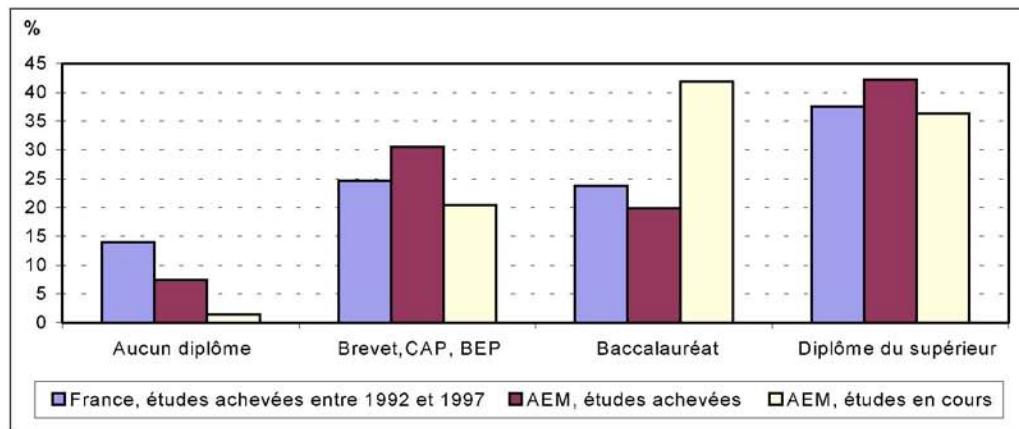
2.3 Réussite scolaire et professionnelle

Notre population étant très jeune, 53% des enfants adoptés poursuivaient leurs études au moment de l'enquête dont 21% au lycée, 15% en BTS ou en IUT et 61% à l'université ou dans une grande école. En comparant le niveau de diplôme obtenu le plus élevé dans notre population avec celui des français de même âge ayant terminé leur formation initiale entre 1992 et 1997, il ressort que les enfants adoptés se retrouvent moins souvent sans aucun

diplôme que les autres. Par contre, leur dernier diplôme est plus fréquemment le brevet, un CAP ou un BEP. Pour ce qui est des diplômes égaux ou supérieurs au baccalauréat, les proportions entre adoptés et jeunes français sont sensiblement les mêmes. Parmi les enfants adoptés, on observe légèrement moins de personnes s'arrêtant au baccalauréat et légèrement plus continuant dans le supérieur (*graphique 1*). En revanche, si nous prenons aussi en considération le diplôme le plus élevé des enquêtés continuant leurs études, nous nous apercevons que, au final, le niveau moyen des enquêtés sera supérieur à celui de la population générale : moins de non diplômés, moins de personnes s'arrêtant au brevet, CAP ou BEP et plus de bacheliers. Pour ce qui est du niveau supérieur, il faut attendre de voir à quel moment les moins diplômés quitteront le système scolaire, si c'est une question d'âge (enquêtés trop jeunes) ou de réussite.

Une des idées toutes faites relative à l'adoption consiste à penser que les enfants arrivés jeunes auront tendance à suivre un parcours scolaire semblable à celui d'enfants nés en France alors que ceux adoptés à des âges plus élevés auront plus de mal à intégrer d'une part la culture française (langue et habitudes de vie) et d'autre part le système scolaire français. Or, la différence selon l'âge à l'arrivée ne paraît pas aussi marquée : si, en effet, la répartition par diplômes obtenus des enfants accueillis avant 3 ans est très similaire à celle de la population française générale à la même époque, en revanche, ceux arrivés après 10 ans se retrouvent moins souvent sans aucun diplôme (4% de ceux qui ont terminé leurs études contre 13% pour les plus jeunes). Par contre, plus les individus sont arrivés en France à un âge jeune et plus ils sont nombreux à avoir un niveau supérieur ou égal au baccalauréat et plus ils sont arrivés à un âge élevé, plus ils ont tendance à quitter le système scolaire après un diplôme antérieur au baccalauréat (brevet, CAP ou BEP).

GRAPHIQUE 1 : DIPLÔME ATTEINT, COMPARAISON ENTRE LES ADOPTÉS DE L'ENQUÊTE AEM ET LA POPULATION FRANÇAISE DE MÊME ÂGE



Source : Ministère de l'Éducation nationale, estimations au moyen des enquêtes Emploi de l'Insee

En France, l'origine sociale ou la CSP du chef de famille influant fortement sur la « réussite scolaire » des enfants, nous nous sommes demandé si le fait que les adoptés aient tendance à obtenir des diplômes légèrement supérieurs aux autres n'avait pas un rapport avec le fait que leurs parents adoptifs appartenaient à des niveaux sociaux supérieurs (les pères sont plus souvent cadres ou de professions intermédiaires et moins souvent ouvriers). La profession du père adoptif ne semble pas avoir d'effet sur le niveau scolaire. Ceux issus d'un milieu intellectuel favorisé (père cadre, de profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise ou

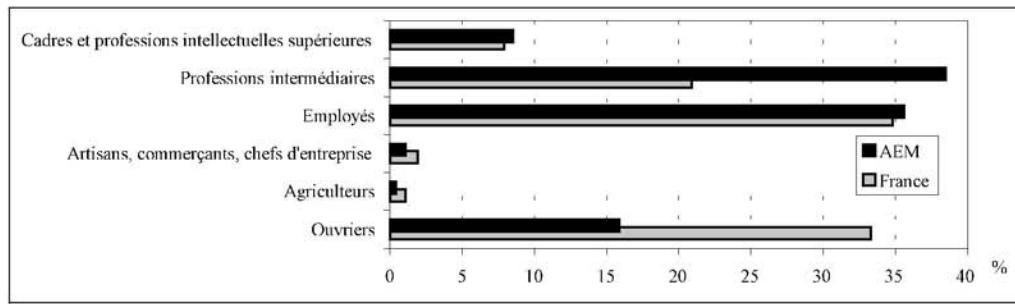
instituteur) ne sont que 44% à avoir obtenu un diplôme du supérieur contre 72% des jeunes Français appartenant à cette catégorie, cet écart ne pouvant pas être comblé par ceux qui poursuivent encore des études. En revanche, ils sont plus nombreux à être sans diplôme, à avoir le brevet, un CAP ou un BEP ou encore un baccalauréat technologique ou professionnel que les Français de même origine. La meilleure réussite scolaire des enfants adoptés ne peut donc pas être imputée à la position sociale de leurs parents adoptifs. Il aurait été intéressant de pouvoir corrélérer ce facteur de réussite scolaire avec le continent d'origine des enquêtés.

Pour ce qui est des redoublements, à peu près la moitié de notre population en a connu au moins un au cours de sa scolarité, la majorité n'ayant redoublé qu'une seule fois. Cette variable est corrélée avec le sexe : les filles sont plus nombreuses à avoir déjà redoublé, mais les redoublements multiples sont plutôt le fait des garçons, ainsi qu'avec l'âge à l'adoption : les plus faibles taux de redoublement sont observés chez les enquêtés adoptés durant leur première année ou - chose surprenante - à plus de 10 ans. Nous pourrions penser que ces derniers, rencontrant plus de difficultés que les autres, sortent plus rapidement du système scolaire et ont donc moins d'occasion de redoubler mais, comme nous venons de le voir, ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne la réussite professionnelle, l'inactivité non scolaire est beaucoup plus courante chez les jeunes en général que chez les jeunes adoptés (5% contre 1,5%), de même pour le taux de chômage qui est respectivement de 9,5 et 5,5%. De plus, lorsqu'ils font partie de la population active, les enfants adoptés occupent des positions sociales supérieures à la moyenne (*graphique 2*) : ils ont moins tendance à travailler dans le milieu ouvrier (26% des hommes et 7% des femmes contre respectivement 51 et 12% pour les jeunes Français) et sont beaucoup plus nombreux à exercer une profession intermédiaire (34% des hommes et 43% des femmes contre respectivement 21 et 24% à l'échelle nationale). Nous pourrions conclure rapidement que les enfants adoptés ont de meilleures situations que les autres, puisque s'ils n'étudient pas, ils occupent un emploi et font généralement partie des catégories supérieures. Cependant, nous ne connaissons pas les caractéristiques des personnes qu'il ne nous a pas été possible de retrouver ni surtout les caractéristiques de celles n'ayant pas souhaité répondre au questionnaire. Il est tout à fait possible que des individus n'ayant pas réussi à s'insérer socialement ou professionnellement n'aient pas souhaité remplir le questionnaire qui aurait mis en avant leurs difficultés.

La répartition par catégories socioprofessionnelles n'est fonction ni de l'âge à l'arrivée ni de la situation familiale ni encore de la catégorie sociale des parents adoptifs. En revanche, on observe une différence selon la situation de vie dans le pays d'origine : ceux qui étaient livrés à eux-mêmes avant leur adoption ont un peu plus tendance à être ouvriers ou de profession intermédiaire et ceux qui étaient encadrés par une structure familiale font le plus souvent partie des catégories *Cadres et professions intellectuelles supérieures ou employés*.

GRAPHIQUE 2 : CSP DES ACTIFS DE 15-29 ANS AYANT UN EMPLOI,
COMPARAISON ENFANTS ADOPTÉS DE L'ENQUÊTE AEM ET POPULATION FRANÇAISE DE 1999



Un dernier point à relever quant à la profession des jeunes enquêtés exerçant un emploi est le type de contrat obtenu ainsi que le temps passé dans l'entreprise. Les jeunes adoptés par le biais des AEM sont plus souvent embauchés dans le secteur public que l'ensemble de la population française (23 contre 18%) mais bénéficient moins souvent de contrats stables : les enquêtés sont deux fois plus nombreux que dans la population française du même âge à avoir un contrat à durée déterminée, les femmes travaillent plus souvent en intérim et les hommes à temps partiel (21 contre 10%). En revanche, les femmes adoptées sont aussi nombreuses que les autres à travailler à temps plein, et le temps partiel est plus souvent un choix qu'une contrainte.

3. Point de vue des adoptés sur leur famille biologique et leur pays de naissance

3.1 Pays, langue et culture d'origine

La plupart des enfants adoptés interrogés sont, une fois plus grands, attirés par la culture ou la vie dans leur pays d'origine. Ainsi, les trois quarts d'entre eux disent garder de l'intérêt ou de la curiosité pour leur pays d'origine et seuls 8% ne s'y intéressent pas du tout. Cet intérêt peut prendre diverses formes : il peut relever d'une simple curiosité (informations sur la politique du pays et les conditions de vie de la population résidente) ou bien être très impliqué (voyages ou retour dans le pays, (ré)apprentissage de la langue, rencontres régulières avec d'autres personnes de même origine, etc.).

En ce qui concerne la langue maternelle, par exemple, peu de personnes la parlent encore au moment de l'enquête. Même si notre population a été adoptée à des âges plutôt élevés, seules 15 personnes n'ont jamais oublié leur langue de naissance. Ce rapport à la langue est souvent observé dans l'adoption des enfants : que ceux-ci arrivent avant de savoir parler ou de nombreuses années après, la langue d'origine est très souvent occultée et l'apprentissage de la langue d'adoption se fait sans beaucoup de difficultés. Par ailleurs, 25 personnes seulement ont réappris leur langue de naissance et 108 ont cherché à la réapprendre mais ont abandonné avant d'avoir réussi à la maîtriser ; soit au total, 17% des adoptés qui parlent ou ont cherché à renouer avec leur langue d'origine. 37% ont l'intention de le faire, mais dans quelle mesure cette intention se réalisera, cela est difficile à prévoir. Enfin, 42% ne s'intéressent pas du tout à la langue de leur pays de naissance, ce qui relativise l'intérêt porté à ce pays.

De la même façon, 60% des enquêtés disent avoir le projet de se rendre dans leur pays d'origine alors que seulement 8,4% y sont déjà retournés. Il est vrai que les personnes enquêtées sont plutôt jeunes et qu'elles n'ont peut-être pas encore eu le temps ou les moyens de voyager, mais combien réaliseront effectivement un retour dans leur pays de naissance ? Le projet de retour dans le pays d'origine est fortement lié à l'attitude vis-à-vis de la langue d'origine. Ainsi, tous les individus ne souhaitant pas se rendre dans leur pays ne s'intéressent pas non plus à la langue - excepté un qui ne l'a jamais oubliée - et ceux ayant réappris la langue sont les plus motivés par un voyage dans leur pays de naissance : la majorité d'entre eux en ont déjà effectué au moins un et tous désirent y retourner. Dans une moindre mesure, cela est aussi vrai pour les personnes n'ayant jamais oublié leur langue de naissance.

L'intérêt pour le pays de naissance et le désir d'y retourner sont fonction du sexe et de l'âge à l'adoption. Ainsi, les filles sont plus nombreuses à ne pas garder d'intérêt pour ce pays et à ne pas souhaiter y retourner. Paradoxalement, elles ont plus souvent que les garçons déjà fait le voyage et sont aussi plus nombreuses à n'avoir jamais oublié ou à avoir réappris leur langue de naissance. En fait, une partie des filles souhaitant retourner dans leur pays d'origine l'a déjà fait ; elles ont pour cela parfois souhaité réapprendre la langue. Les garçons, au contraire, n'ont pas encore effectué « le grand saut » et sont plutôt dans une perspective d'attente et de souhait que d'action.

En ce qui concerne l'âge à l'adoption, plus celui-ci est élevé, plus les enquêtés gardent de l'intérêt pour leur pays d'origine et désirent y retourner. Cela est très net pour les adoptions ayant eu lieu après 6 ans, mais surtout pour celles ayant eu lieu après 10 ans : tous ces adoptés gardent de l'intérêt pour leur pays de naissance et souhaitent y retourner un jour. Il en est de même pour l'intérêt envers la langue d'origine. On distingue alors trois catégories de personnes : celles arrivées après 10 ans qui n'ont jamais oublié ou qui ont réappris cette langue, celles arrivées entre 6 et 10 ans qui ont cherché à réapprendre cette langue mais qui ont abandonné, et celles arrivées avant 6 ans qui gardent très peu d'intérêt pour celle-ci (cette attitude est notamment très courante pour les individus adoptés avant l'âge de 2 ans).

Une autre variable très intéressante à prendre en considération est le nombre d'individus n'ayant aucun lien ou très peu de contacts avec des personnes vivant en France mais originaires du même pays qu'eux : les trois quarts de la population enquêtée sont dans ce cas. D'après les réactions que nous avons recueillies, cette situation semble liée à l'ambiguïté que procure le statut d'enfant adopté d'origine étrangère. En effet, ce dernier grandit dans une famille française et en acquiert les modes de vie. Il se sent donc étranger face à une population qui, si elle possède la même origine que lui, n'a pas du tout la même mentalité ni les mêmes habitudes ; la barrière de la langue est aussi souvent évoquée. De plus, il arrive que l'enfant adopté d'origine étrangère se sente aussi exclu entouré de français qui le considèrent différemment à cause de son apparence physique. Les personnes ayant des contacts avec des gens de même origine qu'eux ont des caractéristiques bien particulières : elles ont été adoptées à un âge souvent élevé et gardent de l'intérêt pour leur pays (au moins un retour effectué) et pour leur langue d'origine.

3.2 Famille biologique et recherche des origines

Un des points relatifs à l'adoption qui nous semble important concerne le souhait des adoptés de connaître leurs origines. Tout d'abord, la proportion de personnes ayant déjà cherché à retrouver leur famille biologique est - en comparaison à l'intérêt suscité par le pays d'origine - assez faible. Ainsi, ils ne sont que 8,5% à être dans cette situation (*tableau 4*, regroupement des modalités 3 à 6), la moitié d'entre eux ayant abandonné ses recherches, celles-ci n'ayant pas abouti. Ce qui est surprenant est le fait que, parmi les vingt adoptés ayant retrouvé leur famille biologique, sept n'ont plus aucun contact avec elle. La recherche a pu être faite dans le seul but de connaître ses racines, mais il se peut aussi que la famille d'origine n'ait pas accepté le retour de l'enfant et que celui-ci ait alors été « abandonné » une seconde fois par ses parents biologiques. Par ailleurs, la moitié des enquêtés n'a aucune intention d'effectuer des recherches afin d'établir des contacts avec leurs parents biologiques. Cette attitude peut s'expliquer de plusieurs façons : soit ces personnes sont totalement insérées dans la société française où elles ont trouvé une famille, un travail, des amis ; soit leur adoption a été un échec et elles en veulent autant à leur famille d'adoption qu'à leur famille biologique de les avoir mis dans cette situation ; soit les souvenirs qu'elles gardent de leur famille biologique sont très négatifs (enfant battu ou autre) et elles ne souhaitent pas renouer avec celle-ci.

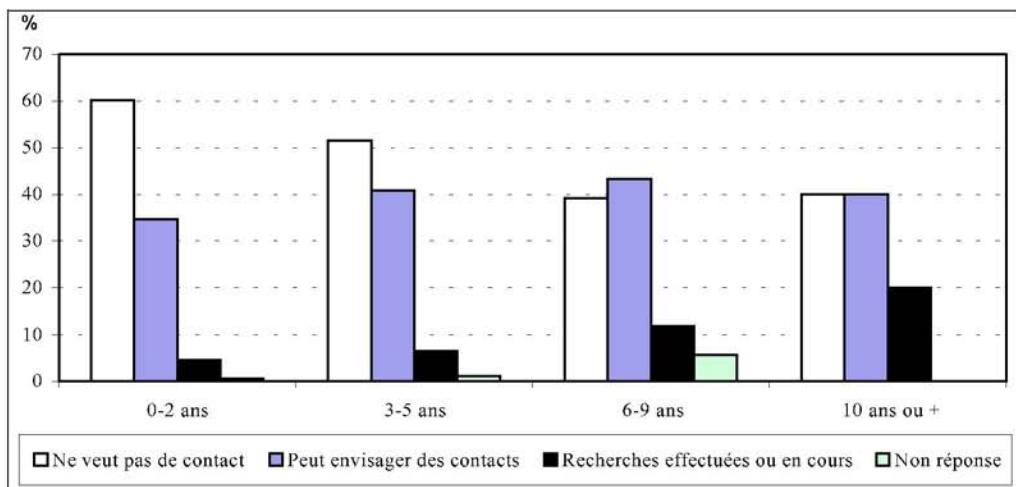
TABLEAU 4 : RELATIONS ET DÉSIRS DE RELATIONS AVEC LA FAMILLE BIOLOGIQUE DEPUIS L'ADOPTION

Relations avec la famille biologique	Effectifs	%
1. N'a jamais eu de contact et ne souhaite pas en avoir	307	49,4
2. N'a jamais eu de contact mais pourrait envisager d'en avoir	244	39,3
3. A fait des recherches qui n'ont pas abouti	26	4,2
4. Fait actuellement des recherches	7	1,1
5. A eu des contacts depuis son arrivée en France et ils ont cessé	7	1,1
6. A actuellement des contacts	13	2,1
Non-réponses	17	2,7
Total	621	100

Comme pour l'attitude relative au pays d'origine, les filles sont un petit peu plus nombreuses à avoir déjà effectué des recherches, et pourtant, ce sont elles qui souhaitent le moins avoir des contacts avec leur famille biologique. De même, ceux qui avaient plus de 25 ans à l'enquête sont les plus nombreux à avoir essayé de retrouver leurs parents biologiques - grâce à l'expérience acquise et au temps que nécessite la concrétisation d'un tel projet -, mais ce sont aussi eux qui désirent en moins grand nombre ce contact. Il semblerait donc que, avec le temps, une partie des personnes qui, plus jeunes, souhaitaient renouer avec leurs géniteurs, abandonne cette idée alors qu'une autre partie d'entre elles met ses recherches à exécution.

L'âge à l'adoption est un facteur très important : 60% des enfants arrivés avant 3 ans ne souhaitent pas établir de contacts avec leur famille d'origine ; ceux arrivés entre 3 et 5 ans sont partagés entre l'absence de contacts et la recherche de leurs origines ; quant aux enfants arrivés après 6 ans, ils sont une grande majorité à désirer retrouver leurs racines (graphique 3). Un cinquième des personnes adoptées à 10 ans ou plus a déjà effectué des recherches sur ses parents biologiques et c'est donc dans ce groupe que l'on trouve le plus de recherches abouties.

GRAPHIQUE 3 : DÉSIR DE RECHERCHER SA FAMILLE BIOLOGIQUE SELON L'ÂGE À L'ADOPTION



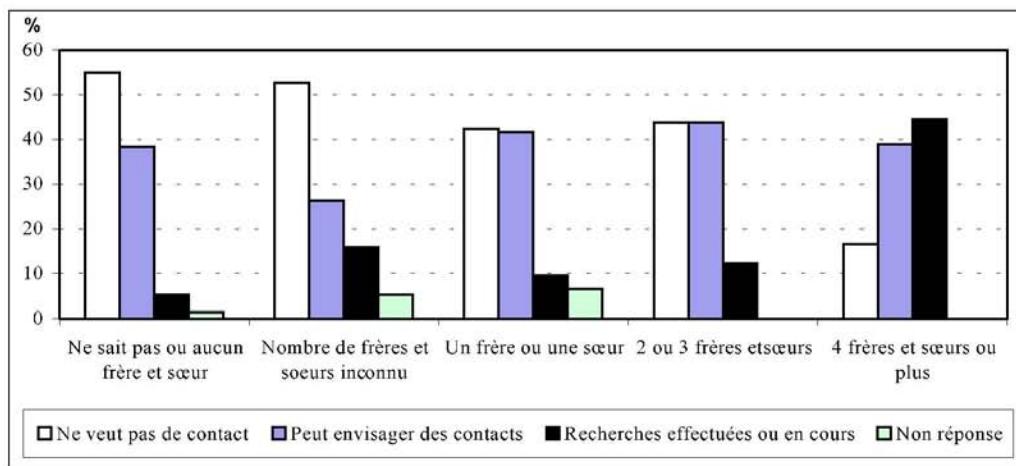
La catégorie socioprofessionnelle des parents adoptifs lors de l'adoption fait aussi apparaître des différences notables : les enfants adoptés par des familles de catégories supérieures ou dont la mère était au foyer sont peu curieux de leurs origines alors que les enfants d'agriculteurs, d'employés ou d'ouvriers sont beaucoup plus nombreux à souhaiter retrouver leurs racines. La situation actuelle des parents en tant que couple est elle aussi déterminante : ce sont les enfants dont les parents ont divorcé qui souhaitent le plus rechercher leur famille d'origine. Peut-être que la séparation de leurs parents remet en question leur filiation et les entraîne à revenir dans le passé, ce qu'ils n'osaient pas faire lorsqu'ils vivaient dans une famille traditionnelle. A l'inverse, ceux qui désirent le moins reprendre contact avec leurs géniteurs sont ceux ayant été adoptés par une mère célibataire ou dont la mère adoptive est décédée. Se sentent-ils redevables de cette personne seule qui les a élevés ? Ont-ils peur de la blesser ?

L'influence des frères et sœurs dans la famille adoptive, quant à elle, dépend beaucoup de la taille de cette famille. Ainsi, les enfants uniques sont 60% à ne pas vouloir de contacts avec leur famille d'origine alors que ceux qui ont un ou deux frère(s) et/ou sœur(s) sont les plus nombreux à désirer faire des recherches. Quant à ceux en ayant trois ou plus, soit ils ne veulent pas de contacts, soit ils ont déjà fait des recherches. Mais, plus que le nombre de frères et sœurs

adoptés, c'est le nombre d'enfants biologiques dans la famille d'accueil qui a de l'influence : si celui-ci est important (3 ou plus), les enquêtés ont plus souvent recherché leur famille, comme s'ils aspiraient à être sur un pied d'égalité avec leurs frères et sœurs en connaissant eux aussi leurs parents biologiques.

Si la fratrie adoptive joue un rôle dans la recherche des origines, le souvenir de l'existence d'une fratrie biologique a un poids considérable (*graphique 4*). Ainsi, les 247 enquêtés qui se souviennent avoir des frères et/ou sœurs biologiques sont ceux qui désirent le plus retrouver leurs origines. Plus la famille d'origine était nombreuse et plus le désir et la concrétisation de la recherche se mettent en place : 45% de ceux qui ont plus de quatre frères ou sœurs biologiques ont déjà recherché leur famille et un peu moins de 40% envisagent de le faire. Par contre, nous ne savons pas si ces frères et sœurs sont arrivés en France en même temps que l'enquêté - la recherche est donc effectuée à plusieurs – ou si ceux-ci sont restés dans le pays d'origine - ils deviendraient alors une motivation supplémentaire à une éventuelle recherche.

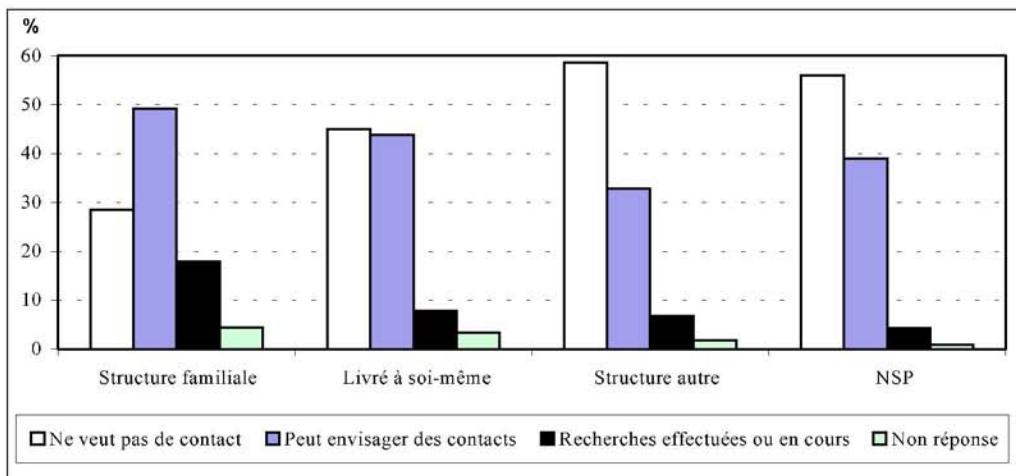
GRAPHIQUE 4 : DÉSIR DE RECHERCHER SA FAMILLE BIOLOGIQUE SELON LE NOMBRE DE FRÈRES ET SOEURS BIOLOGIQUES



Plus généralement, le souvenir de l'existence de frères et sœurs biologiques est lié au souvenir d'un contact avec la famille biologique avant l'adoption. Les enquêtés se souvenant avoir été élevés les premières années de leur vie par leurs deux parents biologiques sont les plus désireux de retrouver cette famille : la moitié d'entre eux pourrait envisager de faire des recherches et plus de 15% en ont déjà effectuées. Dans des proportions moins fortes, les enfants élevés par un seul de leurs parents ou par des membres de leur famille biologique ont le même comportement. A l'inverse, ceux ayant été abandonnés à la naissance ou recueillis par des personnes extérieures ou une institution sont les moins désireux d'établir des contacts : respectivement 61 et 55% d'entre eux ne souhaitent pas retrouver leur famille biologique. Les enquêtés ne se souvenant pas de leur situation familiale avant leur adoption sont un peu plus de la moitié dans ce cas.

Le mode d'encadrement des enfants dans leur pays d'origine nous donne la même indication puisque ceux qui étaient encadrés par une structure familiale ont été les plus nombreux à avoir fait ou à souhaiter effectuer des recherches ; ceux qui étaient livrés à eux-mêmes sont les plus susceptibles d'envisager des contacts alors que ceux qui étaient encadrés par une autre structure (orphelinat le plus souvent) ne désirent pas établir de relation avec leurs géniteurs (*graphique 5*).

GRAPHIQUE 5 : DÉSIR DE RECHERCHER SA FAMILLE BIOLOGIQUE SELON L'ENCADREMENT REÇU DANS LE PAYS D'ORIGINE



Moins les adoptés ressentent d'intérêt pour leur pays d'origine et moins ils vont chercher à reprendre contact avec leur famille biologique. Ainsi, ceux qui gardent « beaucoup d'intérêt » pour leur pays et ceux ayant déjà eu l'occasion d'y retourner sont nombreux à avoir effectué des recherches. Il est d'ailleurs possible que le ou les voyages dans le pays avai(en)t pour but de faire des recherches directement sur place, voire de rencontrer la famille déjà contactée. Dans une moindre mesure, les personnes n'étant jamais retournées dans leur pays d'origine depuis leur adoption mais qui souhaitent le faire sont aussi celles qui pourraient un jour effectuer des recherches sans pour autant avoir commencé des démarches. Le même schéma se retrouve en ce qui concerne la fréquence des contacts avec des personnes natives du même pays. Si ces contacts sont fréquents, l'enfant adopté a déjà effectué des recherches. En revanche, si ces contacts sont inexistant, ils auront aussi plus de chances de l'être avec la famille d'origine.

De la même façon, les individus ayant cherché à réapprendre leur langue d'origine ou ne l'ayant jamais oubliée sont nombreux à avoir recherché leur famille. Parallèlement, ceux pour qui l'apprentissage de la langue d'origine n'est qu'un souhait envisagent aussi de renouer avec leurs géniteurs mais ne l'ont pas encore fait. Parmi ceux que leur langue maternelle n'intéresse pas, 69% ne veulent pas de contacts avec leur famille biologique alors qu'ils ne sont que 27% à l'envisager et 4% à avoir déjà effectué des recherches ou être en contact avec elle. Ces proportions sont inversées si nous considérons ceux que leur langue d'origine intéresse (tableau 5). Dans l'autre sens, les personnes ayant déjà effectué des recherches sont 39% à avoir réappris leur langue maternelle alors que ceux qui ne veulent pas de contacts ne sont que 16% dans ce cas.

Ceux pour qui l'apprentissage de la langue française n'a pas été évident envisagent en plus grand nombre d'effectuer des recherches sur leur famille biologique : un quart des personnes pour qui cet apprentissage a été « très difficile » ont déjà fait des recherches. Cela dénote une difficulté d'adaptation à la langue française et donc une insertion sociale mal débutée. De la même manière, les enquêtés qui ont rencontré, au cours de leur scolarité, des problèmes psychologiques ayant fait l'objet d'un suivi, ont pour beaucoup déjà effectué des recherches sur leur famille d'origine. Un autre facteur déterminant de l'insertion scolaire sont les différences de comportement de la part de l'entourage scolaire à l'égard des enquêtés. Ce paramètre influe lui aussi sur les recherches : ceux n'ayant ressenti aucune différence ne

souhaitent pas établir de contact avec leur famille biologique ; au contraire, lorsqu'une attitude particulière a été détectée, que celle-ci soit positive ou négative, le désir de connaître ses origines se fait sentir.

TABLEAU 5 : RELATION ENTRE L'ATTITUDE VIS-À-VIS DE LA LANGUE MATERNELLE ET LA POSITION ENVERS LA FAMILLE D'ORIGINE

Langue maternelle		Contacts avec la famille d'origine							
		Ne veut pas de contacts		Peut envisager des contacts		Recherches effectuées		Total	
		Effectif	% col.	Effectif	% col.	Effectif	% col.	Effectif	% col.
Parlée ou réapprise	Effectif	47	15,8	39	16,7	20	38,5	106	18,2
	% ligne	44,3		36,8		18,9		100	
Apprentissage en cours, prévu	Effectif	77	25,9	127	54,3	21	40,4	225	38,6
	% ligne	34,2		56,4		9,3		100	
Ne s'y intéresse pas	Effectif	173	58,2	68	29,1	11	21,2	252	43,2
	% ligne	68,7		27,0		4,4		100	
Total	Effectif	297	100	234	100	52	100	583	100
	% ligne	50,9		40,1		8,9		100	

D'autre part, les adoptés désirant effectuer des recherches sont soit des personnes encore scolarisées dans un lycée technique, en BTS ou en IUT, soit des personnes ayant arrêté leurs études à un niveau inférieur au baccalauréat. A l'inverse, ceux qui ne veulent pas savoir sont scolarisés dans un lycée général, à l'université ou dans une grande école, ou bien ont arrêté leurs études avec un niveau de bachelier ou un niveau supérieur. D'une manière caricaturale, quelqu'un qui souhaite rechercher ses origines est quelqu'un qui n'a pas réussi à faire les études désirées, dont l'orientation scolaire a été décidée par ses enseignants et qui a redoublé au moins une fois au cours de sa scolarité. Plus les redoublements sont nombreux, plus la recherche de la famille biologique se concrétise.

Parmi les enquêtés ayant un emploi, ceux appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures ainsi que les personnes au foyer recherchent peu leurs origines. La stabilité du contrat a le même effet : 87% des titulaires de la fonction publique et, dans des proportions moindres, les possesseurs d'un CDI ainsi que les individus travaillant à temps plein ne sont pas très curieux de leurs origines. A l'inverse, les ouvriers et les chômeurs, ainsi que les apprentis sous contrat et les individus possédant un CDD sont ceux qui effectuent le plus de recherches. Les personnes travaillant à temps partiel imposé se trouvent dans la même situation. D'autres facteurs concernant la profession paraissent liés à la recherche des origines. Il s'agit tout d'abord du nombre d'emplois de plus de trois mois exercés : plus les emplois ont été nombreux (et donc probablement de courte durée), plus les individus ont le désir de rechercher leurs parents biologiques. L'intérêt que l'enquêté porte à son emploi est un autre facteur : si cet emploi ne l'intéresse pas et qu'il compte en changer rapidement, il sera aussi plus enclin à effectuer des recherches.

Les personnes enquêtées semblent plutôt bien insérées dans la société française. Même si elles souffrent de discriminations concernant leur double statut d'adopté et d'immigré, leur réussite scolaire et professionnelle ne semble pas en pâtir et leur insertion dans leur famille adoptive est plutôt positive. Bien sûr, il faudrait pouvoir étudier la situation des individus n'ayant pas pu être contactés ou n'ayant pas souhaité répondre à l'enquête pour pouvoir en tirer des conclusions générales.

En ce qui concerne la recherche des origines, il existe trois types d'attitudes différentes : ne plus vouloir aucun contact avec sa famille biologique, désirer éventuellement faire des

recherches un jour sans être actuellement prêt, avoir déjà effectué des recherches pour retrouver ses géniteurs. On ne peut pas définir de profil type pour chacun des groupes, car la recherche des origines est un sujet très personnel qui dépend d'une suite de facteurs et de vécus très complexes. Cependant, nous avons pu tout de même observer quelques tendances concernant chaque comportement, notamment que les personnes souhaitant connaître leurs géniteurs sont moins bien insérés socialement que celles qui ne cherchent pas à retourner dans le passé. Mais, comme pour la poule et l'œuf, nous ne savons pas quel événement arrive en premier. Est-ce le désir de rechercher ses origines qui entraîne une moins bonne intégration ou bien est-ce une mauvaise intégration qui entraîne un désir de connaître son passé ?

Certains récits de vie recueillis auprès de personnes désirant ardemment rechercher leur famille biologique témoignent d'une grande détresse liée à une mauvaise adaptation dans le pays adoptif. En retrouvant leur pays et leurs parents d'origine, ces personnes espèrent trouver en même temps une place dans la société française, et tant qu'elles n'auront pas retrouvé ces origines, elles se sentiront déracinées, sans savoir à quoi se raccrocher pour se sentir légitimes dans leur pays adoptif.

BIBLIOGRAPHIE

- BELMOKHTAR Z., 1996, *L'adoption en 1992*, Rapport d'étude du Ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la communication (SDSED)
- FINE A. (dirigé par), 1998. *Adoptions : ethnologie des parentés choisies*, Coll. Ethnologie de la France, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme
- FINE A., JORDANA H., NEIRINCK C. et PÉDUSSAUD S., 1999, *L'enfant a-t-il droit à son histoire ?*, Ed. Érès
- GOKALP A., BERTRAND C., 1986, *L'adoption étrangère, une aventure humaine complexe*, Étude réalisée pour le Ministère des Affaires sociales et de la solidarité nationale, Service Social d'Aide aux Émigrants, Paris, 93 p.
- GORE C., 2001. *Enfants délaissées, adoptions tardives*, coll. La vie de l'enfant
- HÉRITIER-AUGÉ F., 1989, *De l'engendrement à la filiation*, Topique 44, Paris, Dunod
- K.S. DAHOUN Z. (sous la direction de), 1996. *Adoption et cultures : de la filiation à l'affiliation*, Santé, sociétés et cultures
- LALLEMAND S., 1988. « Un bien qui circule beaucoup », in : « Abandon et adoption - liens du sang, liens d'amour » p135, *Autrement*, n° 96
- MATTEI J.-F., 1995. *Enfant d'ici, enfant d'ailleurs – l'adoption sans frontière*, Collection des rapports officiels, Ed. de la documentation française
- MUNOZ-PÉREZ F., 2000, « Les enfants nés sans filiation en France, 1965-1994 », *Population*, 4-5, p.663-690
- NEIRINCK C., 2000, « L'évolution de l'adoption », in : *Parents de sang, Parents adoptifs* (sous la direction de Fine A. et Neirinck C.), Paris, Maison des Sciences de l'Homme, p. 343-361
- OUELLETTE F.-R., 1996, *L'adoption. Les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*, Coll. Diagnostic, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'université de Laval
- PAULIS C., 1998. *Adopter un enfant. Vol. 1 : La loi, la famille, la société ; Vol. 2 : Institutions, usages et intérêts sociaux*, De Boeck Université
- TRILLAT B. (dirigé par), 1988. « Abandons et adoptions - liens du sang, liens d'amour », *Autrement* n° 96
- VERDIER P., 1997 (1^{ère} édition : 1978). *L'enfant en miettes*, 4^{ème} édition, Ed. Dunod